



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

---

**Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-trois janvier deux mil dix-huit, se sont réunis salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

**Séance du lundi 29 janvier 2018**  
**Délibération n° 2018-01-11**

**Autorisation à signer les conventions PACT et contrat culturel départemental**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 30**

**Nombre de votants : 32**

**Conseillers titulaires présents :** M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Annette RAFIGNAT, M. Jean CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Annette BUREAU, M. Jean-Claude TURPIN, Mme Martine MALLET, M. Sylvain DUVAL, Mme Marie-France DORISON, M. Jean-Pierre ROUARD, M. Alain TASSEZ, M. Patrick DEVROIX, M. Pascal MARGERIN, Mme Ariane CHESTIER, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, M. Ulrich BAUDIN, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Gilbert ETIEVE, M. François COUDRAT, M. Béraud DE VOGUE, M. Lucien RAFFESTIN, Mme Sylvie GIBOINT.

**Conseiller suppléant présent :** M. Jean-Bernard GRIMAULT

**Pouvoirs :** M. Jean-Pierre ENGUERRAND a donné pouvoir à Mme Ariane CHESTIER,  
M. Gérard CHALINE a donné pouvoir à M. Joël COULON.

**Absents excusés :** M. Xavier TABOURNEL, M. David DALLOIS

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GIBOINT

Suite à la modification des statuts de la Communauté de communes visant à exercer une partie de la compétence culturelle libellée comme suit : « La CDC est compétente en lieu et place des communes pour porter le Projet Artistique et Culturel de Territoire et le contrat culturel départemental. Elle aura la possibilité d'organiser directement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire sur le territoire », et suite à la validation des communes membres, il convient d'autoriser la Présidente à signer les conventions, contrats et tous autres documents relatifs à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher.

La signature de ces contrats permettra d'assurer le financement régional et départemental des actions culturelles déposées.

Il est également proposé d'autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat avec les communes membres et les associations porteuses de projets.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-01-0051 en date du 23 janvier 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 22 janvier 2018,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** AUTORISE la Présidente à signer les conventions, contrats et tous autres documents relatifs à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher.

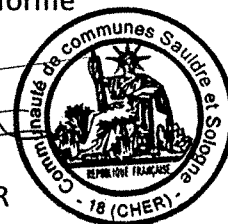
**Article 2 :** AUTORISE la Présidente à signer les conventions de partenariat avec les communes membres et les associations porteuses de projets.

**Article 3 :** AUTORISE la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches relatives aux demandes de subventions.

**Article 4 :** AUTORISE La Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme  
La Présidente,

  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,  
le 31 01 2018  
et de sa publication le 31 01 2018

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20180129-2018-01-11-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2018  
Date de réception préfecture : 31/01/2018